

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VOLET 2 (dossier à retourner au SPANC)

PROPRIÉTAIRE / DEMANDEUR

NOM, Prénom :

Adresse actuelle :

Tél. : **Port. :**

Email :

LOCALISATION DU PROJET

Adresse :

Références cadastrales (section, n° parcelle, n° lot) :

CONCEPTEUR (propriétaire, architecte, maître d'œuvre, bureau d'études, etc.)

NOM, Prénom ou raison sociale :

Adresse :

Tél. : **Port. :**

Email :

INSTALLATEUR

NOM, Prénom ou raison sociale :

Adresse :

Tél. : **Port. :**

Email :

LISTE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES à joindre à la présente demande

cocher les pièces fournies

Plan de situation de la parcelle (carte IGN 1/25000^e)

Plan de masse à l'échelle (au 1/500^e ou 1/200^e)

Positionner et schématiser le plus clairement possible : l'habitation, la sortie des eaux usées de l'habitation, la filière d'assainissement non collectif et les ventilations associées, le système d'évacuation des eaux de pluie, les pentes du terrain ; et si existants ou envisagés, le rejet des eaux traitées, la végétation arbustive, les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être, les voies de passage de véhicule, les bâtiments annexes (garage, piscine...), les puits, les captages d'eau, les sources, les cours d'eau, les mares, les fossés pluviaux, les réseaux enterrés présents ou à venir sur la parcelle (adduction d'eau potable, électricité, téléphonie, géothermie...) etc.

Vue intérieure de l'immeuble : Plans indiquant les différents niveaux de l'habitation, la distribution et la surface des pièces.

Plan en coupe du terrain avec l'habitation et la filière d'assainissement non collectif

Étude de sol et de définition de la filière d'assainissement (non obligatoire sauf si demandé par le SPANC)

Autorisation écrite du propriétaire si l'implantation prévue est, même partiellement, en dehors des limites de propriété (une servitude par acte notarié est vivement recommandée afin de prévenir tout litige ultérieur)

SI VOUS PRÉVOYEZ UN REJET DES EAUX TRAITÉES

Autorisation écrite du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, après réalisation d'une étude particulière, à la charge du demandeur, démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.

Autorisation écrite du responsable de la collectivité en charge de la compétence en assainissement non collectif, permettant le rejet des eaux traitées par puits d'infiltration, après réalisation d'une étude hydrogéologique.

Très important - Trois conditions indispensables pour réussir une filière d'ANC efficace, confortable et durable

- Elle doit être bien conçue - La conception d'une filière d'assainissement est une étape essentielle et ne doit pas être négligée. Elle doit être réalisée en tenant compte de tous les paramètres réglementaires et techniques.
- Elle doit être bien réalisée - Une fois la filière définie et justement dimensionnée, elle doit être réalisée de préférence par un professionnel en respectant les règles de mise en œuvre définies par les normes du DTU XP- 64.1 - AFNOR en vigueur. Sous peine d'engager la responsabilité des réalisateurs, les matériaux utilisés (appareils, tuyaux, boites, géotextiles et sables) doivent être conformes aux normes s'appliquant à ces produits.
- Elle doit être bien entretenue - C'est une phase déterminante pour conserver le système performant durant de nombreuses années.

CE PROJET ACCOMPAGNE

- Un permis de construire** concernant :
- ↳ Une construction neuve
 - ↳ Dans ce cas, fait-elle partie d'un lotissement ? Oui Non
 - ↳ Une rénovation d'un bâtiment existant
- Aucune déclaration :** **réhabilitation seule du dispositif d'assainissement non collectif**

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE DESSERVI



Les pièces principales, au sens de l'article R* 111-1-1- du Code de la construction et de l'habitation, et du règlement sanitaire départemental, sont les pièces de plus de 7m² destinées au séjour ou au sommeil possédant un ouvrant donnant sur l'extérieur

Habitation individuelle

► Préciser le nombre de pièces principales

..... Chambres Bureau(x) Salon(s) Séjour(s)

..... Salon(s) / séjour(s) Autres :

Habitation comportant plusieurs logements

► Préciser le nombre de logements

► Préciser le nombre total de pièces principales

..... Chambres Bureau(x) Salon(s) Séjour(s)

..... Salon(s) / séjour(s) Autres :

Usage de l'immeuble Principal Secondaire Locatif à l'année Locatif saisonnier

Autre destination (camping, restaurant etc...)

autre usage commercial, artisanal, industriel etc...

► **Description sommaire**

► Fournir une note explicative permettant d'apprécier au mieux la nature du projet : activité envisagée, nombre et destination des pièces, localisation des points d'eau, description et volume des effluents rejetés, fréquentation des lieux etc...

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

(localiser tous les éléments nécessaires au contrôle de la demande sur le plan de masse)

- Superficie totale de la parcelle m²
- Pente du terrain destiné à l'assainissement
 faible (< 5 %) moyenne (entre 5 et 10 %) forte (> 10 %)
- Présence de réseau(x) enterré(s) existant(s) sur la parcelle Oui Non
↳ Si oui, préciser (adduction d'eau potable, agricole, électricité, téléphonie, géothermie etc...)
.....
- Au niveau de l'implantation de l'épandage, diriez-vous du sol que c'est plutôt :
↳ à 50 cm de profondeur : de la terre végétale du sable de l'argile
 de la roche autre :
- ↳ à 120 cm de profondeur : de la terre végétale du sable de l'argile
 de la roche autre :
- Alimentation prévue en eau potable : adduction publique ressource privée
- Présence de point(s) d'eau à proximité, sur la propriété ou dans le voisinage :
 puits cours d'eau source captage d'eau lac, étang, mare
↳ Si oui, pour chaque point d'eau : préciser l'usage (agricole, consommation humaine, jardinage etc...), la distance entre ce point d'eau et le dispositif d'assainissement envisagé (ouvrage et épandage), puis localiser sur le plan de masse
.....
- L'ensemble du dispositif d'assainissement non collectif (ouvrages et épandage) doit se trouver à plus de 35 mètres d'un puits et/ou d'un captage utilisés pour la consommation humaine.
- Terrain situé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable : Oui Non
- Terrain situé en zone inondable :
↳ Si oui, existe-t-il un Plan de Prévention contre les Risques Inondations (PPRI) ? Oui Non
- Présence naturelle d'eau dans le sol, même temporaire, à moins d' 1,50 mètre de profondeur (nappe phréatique, source écoulement etc...) Oui Non
- Destination des eaux pluviales :
 en surface ou en réseau de surface (sur pelouse, bois, friche, fossé, caniveau...)
 infiltration sur la parcelle (noue, puisard etc...)
 rétention (cuve, mare etc...) Destination du trop plein :
- autre :

Afin de préserver le bon fonctionnement de l'ensemble de la filière d'assainissement, les eaux pluviales provenant des toitures ou du ruissellement naturel sur la parcelle ne doivent en aucun cas être admises dans l'installation ou dirigées vers la zone d'épandage.

DISPOSITIF DE PRÉTRAITEMENT...

	Neuf	Existant	Volume (L)	Renseignements complémentaires
Ventilation primaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Décompression : entrée d'air, connectée sur la canalisation de chute des eaux usées - Ø 100 mm, sortie en toiture
Bac dégraisseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- pour les eaux de cuisine seulement - environ 200 L - pour l'ensemble des eaux ménagères - environ 500 L
Fosse septique		<input type="checkbox"/>	Ne collecte que les eaux vannes. Ouvrage existant pouvant être conservé, sous conditions, dans le cadre d'une réhabilitation.
Fosse toutes eaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Collecte les eaux vannes et les eaux ménagères. Matériau : <input type="checkbox"/> Béton <input type="checkbox"/> Polyéthylène (plastique) Préfiltre intégré : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Préfiltre indépendant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Implanté avant le dispositif de traitement Type de matériau filtrant :
Ventilation secondaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Évacuation des gaz de fermentation, connectée en aval de la fosse ou du préfiltre indépendant - Ø 100 mm, sortie en toiture à 40 cm au-dessus du faîte avec un extracteur
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Preciser :

...et DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Caractéristiques et dimensionnement			
<input type="checkbox"/>	Tranchée d'épandage	Longueur d'une tranchée : m	Nombre de tranchées :
<input type="checkbox"/>	Lit d'épandage	Longueur : m	Largeur : m
<input type="checkbox"/>	Filtre à sable vertical non drainé	Longueur : m	Largeur : m
<input type="checkbox"/>	Tertre non drainé	Longueur : m	Largeur : m
<input type="checkbox"/>	Filtre à sable vertical drainé *	Longueur : m	Largeur : m
<input type="checkbox"/>	Tertre drainé *	Longueur :	Largeur : m
<input type="checkbox"/>	Lit filtrant à massif de zéolithe *	Surface : m ²	Fabricant :

AUTRE FILIÈRE DE TRAITEMENT

Caractéristiques	
<input type="checkbox"/>	Installation faisant l'objet d'un agrément ministériel*
<small>Fournir la documentation technique</small>	Type : <input type="checkbox"/> Filtre compact <input type="checkbox"/> Microstation <input type="checkbox"/> Filtre planté Fabricant :
<input type="checkbox"/>	Modèle :
<input type="checkbox"/>	Capacité (EH) : Numéro d'agrément :
<input type="checkbox"/>	Toilettes sèches
<input type="checkbox"/>	Surface aire de compostage : m ² Type de TS :
<input type="checkbox"/>	Autres :
	Fournir une note explicative et la documentation technique

* Compléter le tableau "rejet des eaux traitées" page suivante

Dans le cas d'une filière agréée, il est fortement recommandé de prendre connaissance du [Guide de l'usager](#) disponible auprès de votre installateur ou sur

<https://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>

MODALITÉS DE REJET DES EAUX TRAITÉES

REJET DES EAUX TRAITÉES (*) (pour des filières drainées uniquement)		Description de l'exutoire Dispositif pouvant être soumis à autorisation (lire p. 2 ; pour plus d'information consulter le SPANC)
<input type="checkbox"/>	Infiltration dans le sol en place (à privilégier)	Type : <input type="checkbox"/> Tranchée d'infiltration <input type="checkbox"/> Lit d'infiltration Dimensions Lieu (référence cadastrale)
<input type="checkbox"/>	Milieu hydraulique superficiel	<input type="checkbox"/> Fossé } <input type="checkbox"/> communal <input type="checkbox"/> Réseau pluvial } <input type="checkbox"/> départemental <input type="checkbox"/> privé <input type="checkbox"/> Cours d'eau Nom du cours d'eau :
<input type="checkbox"/>	Puits d'infiltration (si aucune autre possibilité)	Joindre l'étude hydrogéologique

DISPOSITIFS ANNEXES

		Volume (L)	Remarques complémentaires
<input type="checkbox"/>	Chasse automatique	Type : <input type="checkbox"/> Chasse à auget <input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/>	Poste de relevage	<input type="checkbox"/> Avant le prétraitement <input type="checkbox"/> Après le prétraitement <input type="checkbox"/> Après le traitement <div style="background-color: #008080; color: white; padding: 5px;"> ATTENTION : prévoir un clapet anti-retour et une ventilation de poste si besoin ! </div> Type de pompe :

AUTORISATION D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

dans le cadre d'un projet de conception et dans le cadre de travaux d'assainissement non collectif

Dans le cadre d'un projet d'assainissement non collectif :

Conformément à l'Article 1331-11 du Code de la Santé Publique, les agents du SPANC ont accès à la propriété privée dans le cadre de leur mission de contrôle en proposant une date de rendez-vous pour la visite sur site.

Aussi, si le propriétaire ou son mandataire ne peut se déplacer sur le terrain le jour de la venue du SPANC, il autorise les techniciens du service à accéder au terrain d'implantation de la filière d'assainissement non collectif sans sa présence.

Le propriétaire ou son mandataire sera informé des conclusions des techniciens après visite sur site.

Dans le cadre des contrôles travaux, le SPANC est amené à se rendre sur le chantier à plusieurs reprises. Aussi, si le propriétaire ou son mandataire ne peut être présent ce dernier autorise le service à accéder au chantier sans sa présence afin de réaliser sa mission de contrôle.

De plus, le propriétaire ou son mandataire atteste avoir pris connaissance du Règlement de Service du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Domme-Ville-franche du Périgord.

Signature :

Fait à

Le / /

Lu et approuvé, bon pour acceptation

LE PROPRIÉTAIRE S'ENGAGE

- Sur l'exactitude des renseignements fournis dans cette demande ;
- À réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet ;
- À réaliser l'installation conformément au projet validé ;
- À réaliser l'installation conformément à la réglementation et aux normes en vigueur applicables au domaine de l'assainissement non collectif ;
- À informer le S.P.A.N.C. dans un délai d'une semaine avant la date de commencement des travaux d'assainissement ;
- À ne recouvrir l'installation seulement après accord du S.P.A.N.C. ;
- À assurer le bon fonctionnement et l'entretien de sa future installation.

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance des tarifs d'intervention du S.P.A.N.C. et s'engage à régler les montants correspondants dès réception des avis de sommes à payer.
Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur le jour du contrôle.

Pour plus de détails, consulter le site Internet de la communauté de communes :

www.domme-villefranche-du-perigord.fr

Le remblaiement de l'installation avant l'accord du S.P.A.N.C. implique le règlement des montants dus ainsi qu'un avis non conforme sur l'exécution des travaux.

J'accepte de recevoir les documents afférents aux contrôles du SPANC par email.

Votre adresse email :

Signature :

Fait à

Le / /

Lu et approuvé, bon pour acceptation

MENTIONS D'INFORMATION

Les informations demandées dans ce formulaire par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord, 21 rue Grand Rue 24250 Saint Martial de Nabirat, sont recueillies pour lui permettre d'assurer ses missions obligatoires de contrôles des assainissements non collectifs.

La base légale du traitement est le respect d'une obligation prévue par la loi (arrêtés interministériels du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, article L1331-1-1 et suivants du Code de la santé publique).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- les agents du SPANC utilisant le logiciel métier ISIGEO,
- la direction des services de la communauté de communes,
- le service comptabilité de la communauté de communes,
- le Président de la communauté de communes,
- le Vice-président en charge de l'environnement,
- les mairies,
- les services de l'Etat (DDT),
- le Trésor Public.

Toutes les informations à remplir dans ce formulaire doivent être complétées. La non fourniture de ces données entraîne la non prise en charge de votre dossier de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non-collectif.

Les données sont conservées pendant toute la durée d'instruction de votre dossier puis étude du sort final par le service des archives.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez aussi, sous réserve des limitations prévues par les textes, d'un droit à l'effacement, d'un droit d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données en remplissant le formulaire dédié auprès de la communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord ou en contactant le délégué à la protection des données, aux coordonnées ci-dessous, en précisant, lors de votre demande, le nom de la structure auprès de laquelle vous exercez vos droits : ATD24, 2 place Hoche, 24000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr
Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.